



La LETTRE de l'ACPERVIE - SOS MATERNITE

N °188 octobre 2017

Association des Chrétiens Protestants & Évangéliques pour le Respect de la VIE
1, H. des Loges - 95670 MARLY LA VILLE Tél. 01.34.72.87.67 - CCP 11 825 95 K Paris

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016 (09/09/17)

Rapport moral du président : d'une AG à l'autre

De suite après l'Assemblée Générale du 17/09/16, le Conseil d'Administration, se réunit.

- Il est décidé de résilier le téléphone du Safe 33, qui ne reçoit de fait aucun appel. Le numéro du SAFE sera celui du siège, à charge pour le siège de répercuter les cas éventuels du 33 sur le SAFE.
- La lettre de l'ACPERVIE sera éditée par M. E. Fischer, des Éditions Je Croix. Sa rapidité a donné par la suite toute satisfaction, permettant l'édition de nouvelles plus fraîches et non dépassées.
- Le 27 septembre, le gouvernement annonce son intention de museler tous les sites Internet qui ne seraient pas favorables à l'avortement. L'ACPERVIE diffuse sur son site (et avec un lien dans la Lettre) une pétition de Citizen Go. Plus de 34 000 signatures, pas mal pour une pétition Pro-Vie.
- Le 12/10, courriel aux 577 députés pour les alerter sur les mensonges du gouvernement sur tous les aspects de l'avortement. Il avait même trouvé un gynéco pour dire, sur son site officiel : « *La majorité des études scientifiques sérieuses qui ont été publiées sur le sujet montrent qu'il n'y a pas de séquelle à long terme psychologique de l'avortement. Il n'y a pas de syndrome post-traumatique qui persisterait à distance, plusieurs années après un avortement.* » Nous précisons : « *On pourrait en discuter lors d'une séance de formation médicale continue. Le fait est qu'il existe de nombreuses publications sur le syndrome post avortement, qui n'est qu'une variété de syndrome traumatique (ou post-traumatique) et que le Professeur Baudet et collaborateurs ont décrit dès 1979 sous le non de Syndrome post ivg (Baudet J.H, Zago J, Pichereau D, Peter J et Eyraud J.P- Les complications des avortements provoqués- Encycl. Méd. Chir. Paris. Gynécologie, 476 A10, 6-1979).* » Madame Valérie Lacroute nous répond longuement (extrait): « *Face aux dérives contenues par cette proposition de loi, mon collègue député Patrick Hetzel a tenu à rappeler l'exemple de cette femme fraîchement embauchée en Mayenne, qui a été licenciée il y a quelques semaines, car elle avait annoncé sa grossesse à ses*

employeurs : « Ce qui m'a le plus choquée, c'est quand ils m'ont dit que si je perdais mon bébé, ou si je décidais d'interrompre ma grossesse, ils me garderaient ». Un pays comme la France, dont la politique familiale permet de consolider le dynamisme démographique de notre société, devrait considérer avec plus de vigueur ce type de cas. »

- Les 11 et 12 octobre, sur invitation de « *La Porte Ouverte* » de Mulhouse, nous avons installé l'Expo-Vie et pris langue avec Radio-Phare Mulhouse, lui proposant notre concours, mais sans suite. C'était plutôt une exposition entre exposants, sans contact réel avec les congressistes. Nous avons ainsi pu saluer ResKP, qui gère « *Trésors sonores* » (où on peut trouver certains de nos documents audio) et le CPDH, qui pourra, fin novembre 2016, faire publier par le CNEF un document préparé en 2014 en collaboration avec votre président et à l'aide du Professeur Henri Blocher, pour les 40 ans de la loi Veil. Cette publication du CNEF a été signée par une douzaine d'évangéliques et le vice-président du CPDH, sans indication des auteurs.
- Au retour par Strasbourg, l'Expo-Vie a été installée brièvement à la paroisse luthérienne de La Croix. Elle a pu être vue, outre les paroissiens, par les spectateurs d'un one-woman-show suivi d'un débat sur la maladie d'Alzheimer.
- Fin octobre, les Pro-Vie sont fixés sur les intentions des candidats aux primaires. Seul Jean-Frédéric Poisson est ferme et décidé. À la suite d'un débat entre candidats dits « *de droite* », il est crédité de 20% d'opinions favorables. Malheureusement, à la primaire, il récolte moins de 2%. Le « *vote utile* » on vous dit. On connaît la suite.
- Le Centre Évangélique se tient cette fois à Dammarie les Lys, des 12 au 14 novembre. L'endroit est plus petit qu'à Lognes, avec seulement un rez-de-chaussée. Il y a donc moins de monde. En outre, le service des repas, qui permettait des rencontres informelles, n'a pu être assuré.
- Le 16 novembre, nous diffusons une pétition de Change (org) « *Jamais sans Marwa* ». Des médecins ont décidé l'arrêt des soins de ce bébé plongé dans le coma, contre l'avis des parents. Le Conseil d'État décidera la poursuite des soins. À ce jour, Marwa va mieux et on envisage son retour à la maison.
- Le 1^{er} décembre, les députés votent la loi de « *délit d'entrave numérique à l'avortement* » : 2 ans de prison au (à la) contrevenant(e) (communiqué sur Protestants Pro-Vie, 550 personnes atteintes) Surprise : les sénateurs, qui ont tous reçu un courriel équivalent à celui que nous avons adressé aux députés, votent aussi la loi. Texte encore plus tyrannique, car il ne s'agit plus seulement d'entrave « *numérique* » mais par « *tous moyens* ». Une consultation médicale par exemple (7/12/16). L'ACPERVIE envoie aussitôt un communiqué, semblable à celui du 2 décembre (Lettre 184), mis sur Protestants Pro Vie, en Français (359 personnes), Anglais (461), Espagnol (18) et Allemand (18). Tous les documents cités se retrouvent sur notre site : www.acpervie-sos-maternite.org.
- Du 30 décembre au 1^{er} janvier 2017, Michel et Jocelyne Ubeaud tiennent le stand à Mad in France à Valence.
- Le 22 janvier 2017, Marche pour la Vie de Paris, avec le soutien de l'Acpervie. Autant de

participants qu'en 2015 (les organisateurs avaient annulé 2016 par peur des attentats). Bonne intervention de Philippe de Villiers, qui vise ceux qui disent aller à la Messe, mais ne pas être contre l'avortement...

- Le 26 janvier, la loi « *d'entrave à l'IVG* » est votée définitivement. L'ACPERVIE diffuse une pétition de Citizen Go à l'adresse du Conseil Constitutionnel. Près de 7 000 signataires : les pétitions Pro-Vie n'atteignent pas des chiffres comme plus de 400 000 contre les corridas à Nîmes. Néanmoins, pétition ou simple bon sens, le Conseil ramènera la loi à des pressions intentionnellement dirigées contre une femme donnée.
- Le 28 janvier, une photo anti-tabac d'origine gouvernementale montre un couple éploré avec la légende : « *Fumer peut tuer l'enfant que vous attendez* ». Un peu osé quand on prétend interdire toute prévention de l'avortement. Mise sur Protestants Pro Vie, et dûment commentée, avec une modeste somme pour la mettre en vue, elle atteint 1 337 personnes.
- Le 17 février, communiqué de l'ACPERVIE contre le vote du 26 janvier (Lettre 185) 828 personnes atteintes sur Protestants Pro vie (et 155 pour la version anglaise)
- Les États-Unis ayant décidé de supprimer toute subvention à l'avortement à l'étranger (politique dite « *de Mexico* »), 4 pays « *blancs* » (Belgique, Danemark, Pays-Bas, Suède, puis le Canada) alertent l'Union Européenne à ce sujet et cherchent à recueillir des fonds pour compenser. Protestation des Africains : « *Pas des fonds pour la nourriture en Afrique, pas des fonds pour l'eau en Afrique, pas des fonds que les Africains peuvent utiliser comme ils veulent. Ils se rassemblent pour recueillir des millions de dollars qu'ils consacrent à l'avortement dit sûr.* » Pétition (du « *salon Beige* ») en cours (Lettre 185 et Protestants pro vie via Week for Life in European Parliament).
- Le 6 mars, nous diffusons un lien pour guider la rédaction des « *directives anticipées* » (pour la fin de vie Lettre 185).
- Les 6, 7 et 8 mars, l'Expo-Vie est à la Pastorale de Grenoble, avec Michel et Jocelyne Ubeaud.
- Le 11 mars, nous diffusons l'adresse de *nosmainsnetuerontpas@gmail.com*, antenne d'écoute, d'accompagnement et de formation pour les soignants. Objet : « *Soins palliatifs : comment contourner les sédations terminales euthanasiques* » (Lettre 185).
- 26 mars, Marche de Bruxelles. 3000 personnes. Le Pasteur Pira représente l'ACPERVIE et rencontre deux paroissiens du Pasteur Egbert Egberts, empêché. Bon accueil des organisateurs. Prise de parole du professeur Stéphane Mercier, catholique, chassé de l'université catholique de Louvain pour avoir fait méditer ses étudiants sur la nature de l'avortement : *<http://www.aepeb.belliege/Croire/repondre/Philosophie pour la vie.pdf>*.
- Le 31 mars, Michel et Jocelyne Ubeaud présentent l'Expo-Vie à la convention Aglow à Montluçon. Chaleureuse. Une organisatrice a présenté publiquement l'ACPERVIE.
- Du 29 avril au 1^{er} mai, Michel et l'Expo-Vie sont à la réunion de jeunes ADN près d'Alès, mais le stand est peu visité.
- Début juin, nous épiluchons les candidatures aux législatives. Pour le PCD, c'est candidat

par candidat, car tous n'ont pas dans leur profession de foi le « *respect de la vie de la conception à la mort naturelle* ». Parmi les candidats, Myriam Dibundu, ancienne administratrice de l'ACPERVIE pour laquelle elle a beaucoup travaillé. Nous ne nous contentons donc pas de la signaler à nos amis, mais nous la soutenons. Nous signalons aussi le SIEL, seul parti à avoir dans son programme le Respect de la Vie. Mais il est assez confidentiel.

Extrait du Compte-rendu de l'AG :

Quelques commentaires sont émis concernant le professeur de l'université de Louvain qui a été démis de ses fonctions pour avoir pris parti contre l'avortement lors d'un cours. Le texte du cours en question peut être consulté sur le site de l'ACPERVIE.

Une remarque du P. Pira sur le bon accueil que lui a réservé l'organisatrice de la marche pour la vie de Bruxelles, qui a été très heureuse de recevoir en sa personne la délégation de l'ACPERVIE. D'après elle, de plus en plus de jeunes s'investissent dans la lutte contre l'avortement.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier 2016 (J. Volff) :

De très petites rentrées d'argent comme toujours, mais des comptes à l'équilibre, avec une légère baisse des dépenses due aux mesures prises pour faire des économies, notamment sur les factures de téléphone. Cette baisse devrait être plus sensible en 2017.

Des remarques sont faites sur l'augmentation des tarifs postaux, et la disparition du timbre pour 50g.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Élection :

M. Ubeaud, membre sortant, est réélu à l'unanimité.

F. Volff fait remarquer la complémentarité

entre le site Protestants Pro-vie sur Facebook, qui a le fonctionnement d'un journal dont le contenu se renouvelle quotidiennement et le site de l'ACPERVIE, où l'on peut consulter en permanence certains documents.

La séance se conclut à 15h30. Elle est suivie par le visionnage d'extraits du film « *October Baby* », qui s'inspire de la vie de Giana Jensen, jeune femme rescapée de l'avortement.

JULY BABY : UNE AUTRE RESCAPÉE DE L'AVORTEMENT.

On se souvient de cette enfant victime d'une tentative ratée d'avortement « *médical* » pour handicap et née vivante à Boulogne sur Mer (Lettre 187). Jérôme et Audrey Delage ont appris que leur petite fille, Heily, était finalement opérable, rapporte La Voix du Nord.

Lors de l'intervention, en juillet, un arrêt cardiaque de une minute est constaté. Mais le soir, la maman accouche d'un enfant vivant. Des examens confirment l'existence d'un handicap et proposent des soins palliatifs. Le couple refuse et contacte la Fondation Rothschild, à Paris.

À l'issue d'une réunion avec des neuro-chirurgiens et divers praticiens de l'hôpital, les parents ont appris qu'Heily est opérable. « *Si on nous avait dit que notre fille n'avait aucune chance, nous l'aurions accepté, très difficilement, mais nous l'aurions fait. Maintenant, nous*

repreons espoir et nous ferons tout notre possible pour Heily », se félicitent les parents. (Valeurs Actuelles (com) 28/09/17

FRANCE : POURQUOI TANT D'AVORTEMENTS ?

Les sénateurs ont voulu comprendre le phénomène des avortements, dont le nombre est évalué à 221 000 par an (chiffre officiel, sous-évalué, NDLR). C'est pourquoi ils viennent de produire un document de travail « informatif ». Y sont comparées les législations de 8 pays concernant l'avortement : l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, la Suède, la Suisse, le Texas aux États-Unis, l'Irlande ou la Pologne.

Les chiffres éveillent la curiosité : comment se fait-il par exemple que l'Italie ait réussi à réduire drastiquement le nombre d'avortements : 234 801 par an en 1983, à 87 639 en 2015 ? Réduction importante aussi en Allemagne, où le nombre d'avortements est passé de 126 000 en 1996 à 98 721 en 2016.

L'évolution du nombre d'avortements et une comparaison de 2004 à 2014 sont disponibles dans ce tableau :

Pays	2004	2014	Variation en %
Belgique ⁽¹⁾	16 024	19 578	+22,18
Bulgarie	47 223	28 145	-40,40
Croatie	5 232	3 020	-42,28
Rép. Tchèque	27 574	21 893	-20,60
Danemark	15 231	15 097	-0,88
Estonie	10 074	6 901	-31,50
Finlande	11 162	9 780	-12,38
France	209 907	211 764	+0,88
Allemagne	129 650	99 715	-23,09

Hongrie	52 539	32 663	-37,83
Islande	889	980	+10,24
Italie	137 140	103 191	-24,75
Lettonie	13 723	5 318	-61,25
Lituanie	10 664	5 231	-50,95
Monténégro	1 952	943	-51,69
Norvège	14 071	15 343	+9,04
Roumanie	191 038	78 371	-58,98
Féd. De Russie	1 797 567	929 963	-48,27
Serbie	29 650	22 867	-22,88
Slovaquie	15 307	10 582	-30,87
Slovénie	6 403	4 106	-35,87
Espagne	84 985	108 690	+27,89
Suède	34 454	37 696	+9,41
Suisse	10 959	9 990	-8,84
Ukraine	289 065	116 104	-59,83
Royaume-Uni	206 960	203 419	-1,71

Source : Eurostat / Institut Européen de Bioéthique (Bruxelles)- 20/08/2017

(1) Les chiffres pour la Belgique sont ceux de 2011 et non de 2014 qui ne sont pas disponibles

La question de la **prévention de l'avortement** doit se penser lorsque la femme, **de façon inattendue, se retrouve enceinte** : qui l'accompagne, quelles sont les aides qui lui sont proposées et par qui ? La liberté des femmes va de pair avec la mise en place d'autres options que celle de l'avortement.

L'Italie et l'Allemagne ont compris que la **précarité et la situation sociale de la femme** pèsent énormément dans la décision d'avorter et c'est pourquoi des centres aident les femmes enceintes à évaluer les causes et circonstances qui les poussent à avorter. Suite à cela, ils trouvent, avec chacune, aides et solutions qui lui ouvrent des perspectives de vie avec son enfant. La prévention de l'avortement dès le début de la grossesse, semble devenir

la meilleure politique, pour que l'avortement diminue drastiquement.

Source : *genethique.org* (par IEB, 21/08/17)

AVORTEMENT : UNE AFFAIRE DE MACHOS (ET PLUS) ?

George Soros, Warren Buffet et Bill Gates ne sont que quelques-uns de ceux qui ont donné des millions de dollars au Planning US (Planned Parenthood) et à d'autres causes pro-avortement.

Le magnat hollywoodien et violeur présumé Harvey Weinstein en est un autre. Ce producteur célèbre de films a été un grand partisan de la chaîne de l'avortement Planned Parenthood pendant des années.

En 2012, il a organisé un luxueux banquet de collecte de fonds promouvant le président avortiste Barack Obama dans sa maison du bord de mer dans le Connecticut, rapporte le Hartford Courant.

D'après le reportage, Weinstein, connu pour des films comme Pulp Fiction, Shakespeare in Love, The English Patient et The King's Speech, a accueilli des stars du top-lot à 36 000\$ la place.

Au cours de sa présentation d'Obama, Weinstein a évoqué le Planned Parenthood et a parlé de son soutien aux « *droits des femmes* ». À l'époque, Obama faisait face au challenger Républicain Mitt Romney pour un second mandat.

« *Diriger avec votre cœur est ce qu'il y a de mieux pour ce président* », a déclaré Weinstein dans son introduction. « *En luttant pour la planification familiale et en protégeant les droits des femmes, ce président a combattu le bon combat.* »

Le soutien de Weinstein à l'entreprise d'avortement a continué. Au printemps de cette année, Planned Parenthood a reçu un don important de Weinstein lors de son gala du 100e anniversaire. Il a payé 100 000\$ pour une pièce lors de la vente d'art aux enchères du gala, selon ArtNet News.

La Liste d'Emily, qui soutient les campagnes électorales des femmes en faveur de l'avortement, est un autre récipiendaire de l'argent de Weinstein.

Emily Zanotti, du Daily Wire, rapporte que le Comité National Démocrate, espérant se distancer de Weinstein et des allégations d'abus sexuels, projette de « *réorienter* » les 30 000\$ qu'il a reçus de Weinstein à plusieurs groupes, y compris la Liste d'Emily.

Bien qu'aucune des accusations contre Weinstein n'implique l'avortement, les abus sexuels et l'avortement sont fréquemment liés. L'avortement légalisé est un moyen pratique pour les agresseurs sexuels de dissimuler leurs crimes, et les cliniques d'avortement ont été convaincues d'accepter de couvrir des abus sexuels.

Une étude publiée en 2014 dans PLOS Medicine a révélé que 25% des femmes qui avaient subi un avortement étaient confrontées auparavant à un type d'abus physique, sexuel ou émotionnel. D'autres études ont révélé que jusqu'à 60% des femmes qui avaient subi un avortement se sont senties contraintes par un partenaire ou un parent de le faire.

Les premières féministes se sont opposées à l'avortement, en partie parce qu'elles pensaient que cela conduirait à davantage d'exploitation et d'abus des femmes. Maintenant, après plus de 40 ans d'avortement légalisé en Amérique, il existe des preuves solides que ce sont des hommes puissants et manipulateurs qui

soutiennent la pression pour tuer les bébés à naître. (LifeNews, 14 Octobre 17 : <http://www.lifenews.com/2017/10/13/accused-rapist-harvey-weinstein-fight-for-planned-parenthood-and-protect-womens-rights/>)

AVORTEMENT SÉLECTIF DES FILLES : PROGRÈS EN ARMÉNIE

Selon une dépêche troublante de Reuters, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) « *estime qu'en Arménie, près de 93 000 femmes seront portées manquantes d'ici 2060 si le taux élevé de sélection prénatale du pays demeure inchangé* ». L'Arménie, devenue nation indépendante en 1991, est située dans la région du Caucase du Sud entre l'Europe et l'Asie.

En 2012-2013, la journaliste Anna Pujol-Mazzini écrit qu'il y avait 114 garçons nés en Arménie pour 100 filles, « *le troisième plus haut taux d'avortement sélectif au monde après la Chine et l'Azerbaïdjan voisin* ». En moyenne, dans le monde entier, il y a un peu plus de garçons nés (102-106) que de filles (100), selon l'ONU.

L'avortement a été légalisé dans l'ancienne république soviétique en 1995, et selon Pujol-Mazzini, il est légal jusqu'à 12 semaines de grossesse. Près de 40% des femmes arméniennes ont eu au moins un avortement, selon l'UNFPA. Les militantes des droits des femmes disent que certaines des femmes avec lesquelles elles travaillent ont deux ou trois avortements en une seule année.

L'année dernière, le gouvernement a interdit les avortements sélectifs, écrit Pujol-Mazzini. Bien que les médecins puissent être condamnés à une amende pour avoir pratiqué des avortements sexuels sélectifs, on

ne sait pas combien ont été poursuivis. Dans le cadre d'une campagne éducative visant à réduire le nombre total d'avortements, la nouvelle loi prévoit également une « *période de réflexion* » de trois jours entre une demande initiale d'avortement et l'avortement lui-même. En outre, selon Reuters, les femmes doivent également assister à une séance de conseil. Les responsables du gouvernement ont déclaré à la Fondation Thomson Reuters qu'il était difficile de mesurer l'impact de la loi sur le taux décroissant d'avortements sélectifs selon le sexe, mais le changement légal et les campagnes de sensibilisation ont joué un grand rôle. Les militants réitèrent l'importance cruciale de changer les attitudes profondément enracinées et les perceptions de la valeur des filles et des femmes « *avec le but ultime d'amener les familles à accepter d'avoir des filles* ».

(LifeNews, 9/10/17)

JULIE, TUÉE PAR UN CHAUFFARD AVANT D'ÊTRE NÉE

Le chauffard qui nous est rentré dedans était en excès de vitesse et sous l'emprise de l'alcool: il avait 2 GRAMMES oui, 2 GRAMMES!! Il s'en est sorti indemne et il est rentré chez lui sans garde à vue, pourtant jugé responsable de ses actes.

Passant la nuit à l'hôpital le samedi 3 juin, on me fait passer une échographie de contrôle. Et le coup de grâce arrive : un caillot s'est déposé sur le placenta qui s'est décollé et le cœur de ma petite Julie a arrêté de battre à 23 semaines de grossesse. Et c'est là que vient le choc, les pleurs, l'annonce aux proches, la fin de tout.

Le dimanche 4 juin, l'enfer continue : on

me déclenche l'accouchement avec des médicaments. Et à 20h30, je tiens ma petite Julie dans mes bras. Elle ressemble tellement à son frère. Nous sommes restés auprès d'elle et lui avons dit à quel point nous l'aimons. Je suis sortie de l'hôpital le lundi 5 juin et c'est là que l'on m'annonce qu'aux yeux de la justice, ma fille qui avait 23 semaines, dans mon ventre, que j'ai tenue dans mes bras, à qui j'ai tenu la main, n'a aucun moyen de se défendre en justice, car elle n'est pas considérée comme un bébé !? Mais cela pourrait être retenu comme coups et blessures : pour un être qui a eu son petit cœur qui a arrêté de battre !?

Je vais vous faire la définition de ce qu'elle était pour moi : pour ma part, c'était mon bébé, ma fille qui avait une tête, des bras, des jambes et un corps, que j'ai tenu dans mes bras, que j'ai embrassé sur ses joues, tenu ses mains, caressé son visage et qui avait la peau rose. Et vous n'appellez pas cela un bébé ?

On m'a bien donné un certificat de décès pour mettre MON ENFANT sur mon livret de famille et lui faire un enterrement ! Et ce n'est pas un homicide pour une vie qui a été prise ?

Ma fille était tout à fait viable lors de cet accident. Si elle a perdu la vie ou « *cette viabilité* » comme ils disent, c'est à cause de ce chauffard. Et elle n'aurait pas le droit d'être reconnue par l'état civil, car elle n'est pas née « *viable* » alors que ma grossesse était supérieure à 22 semaines ?

Malgré les 22 semaines, on me refuse son identité, car j'ai fait « *une fausse couche* ». Mais revenons sur cette fausse couche : ma fille décède dans mon ventre. Je dois donc accoucher de mon bébé décédé. L'accouchement a donc été enclenché. Il ne s'agit donc pas là d'une fausse couche comme

on l'entend. Non ma fille était dans mon ventre et à cause de ce chauffard, on a dû nous séparer. Elle était tellement pleine de vie : les coups de pieds qu'elle me donnait le soir quand je mangeais des Twix, car Julie était une gourmande en devenir. J'avais des envies de boire du Champomy accompagné de Paris-Brest, en pleine nuit, que je mangeais par dizaine. Ce sont aussi les préférences de Julie.

Et maintenant la petite gourmande que je ne tiendrai plus jamais dans mes bras n'aurait pas le droit d'avoir une identité ni d'être défendue par la justice ? Ce chauffard est poursuivi pour coups et blessures. Il encourt alors 1 mois de prison et 1 500€ d'amende pour avoir ôté la vie de ma fille et nous avoir fait traverser ce cauchemar. Inconcevable de laisser-faire !

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président et tous les membres de la Cour de cassation, il faut changer cette loi.

OUI un enfant à naître à partir de 22 semaines doit être reconnu comme victime d'un HOMICIDE ! OUI un enfant à naître est un être humain !

À travers sa photo que voyez-vous : un meuble, pour oser ignorer l'homicide qui a été commis ? Il est temps de prendre en considération la demande de toutes ces familles en deuil de la perte d'un enfant à naître.

À PARTIR DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE GROSSESSE comme un être humain qui a des droits, nous demandons donc une modification de la loi pour que nos textes de loi en France s'alignent sur les données de l'OMS, pour qu'un enfant à naître ait des droits à partir de 22 semaines !

ON A TUÉ MA FILLE : JUSTICE DOIT LUI ÊTRE RENDUE... JUSTICE POUR JULIE

Cette pétition (84 000 signatures à ce jour) sera remise à : le président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON ; le Premier Ministre, Monsieur ÉDOUARD Philippe ; Madame BUZYN Agnès.

[https://www.change.org/pl/donnons-des-droits-aux-enfants-à-naître-à-partir-de-22-semaines-justicepourjulie?](https://www.change.org/pl/donnons-des-droits-aux-enfants-à-naître-à-partir-de-22-semaines-justicepourjulie?utm_medium=email&utm_source=pétition_update&utm_campaign=153565&sfmc_tk=RrtBPNMdhufsqC%2fSDMs8ojeoQpb8BE83Hwx4FSUuJhuYGPNTbiWPDinzgaMU3MF&sfmc_sub=160830447&l=32_HTML&u=28939937&mid=7259882&jb=22)

[utm_medium=email&utm_source=pétition_update&utm_campaign=153565&sfmc_tk=RrtBPNMdhufsqC%2fSDMs8ojeoQpb8BE83Hwx4FSUuJhuYGPNTbiWPDinzgaMU3MF&sfmc_sub=160830447&l=32_HTML&u=28939937&mid=7259882&jb=22](https://www.change.org/pl/donnons-des-droits-aux-enfants-à-naître-à-partir-de-22-semaines-justicepourjulie?utm_medium=email&utm_source=pétition_update&utm_campaign=153565&sfmc_tk=RrtBPNMdhufsqC%2fSDMs8ojeoQpb8BE83Hwx4FSUuJhuYGPNTbiWPDinzgaMU3MF&sfmc_sub=160830447&l=32_HTML&u=28939937&mid=7259882&jb=22)

EUTHANASIE : DÉRIVES DE LA LOI BELGE

Les euthanasies pour troubles psychiatriques et pour démence se multiplient. La grande majorité des patients euthanasiés n'étaient pas en toute fin de vie (73% des personnes démentes et 91,6% des personnes dépressives) et pour 20% en moyenne de ces patients, il n'a pas été fait appel à un psychiatre comme l'exige la loi.

(Source : IEB 12/07/17)

« Le texte de la loi belge est clair : « le patient se trouve dans une situation médicale sans issue, il fait état d'une souffrance physique ou psychique constante et insupportable qui ne peut être apaisée et qui résulte d'une affection accidentelle ou pathologique grave et incurable ». Dans le cas de souffrances psychiques, qui peut déclarer que l'affection est incurable et en fonction de quelles données scientifiques ? Nous rencontrons des cas où le patient change d'avis en dernière minute et nous remercie de l'avoir aidé lorsque son état psychique a

bien évolué. De plus en plus, nous recevons des demandes d'euthanasie formulées par des personnes en bonne santé qui estiment être « fatiguées de la vie » et se trouver à son terme.

Un psy belge (egora, 5/10/17)

LES SOINS PALLIATIFS SANS TAMBOUR NI TROMPETTE

« Tout choix individuel est respectable et doit être respecté », souligne la Société Française pour l'Accompagnement et les soins Palliatifs dans un communiqué, en décrivant le cas de cette femme, **qui avait refusé tout traitement palliatif pour préférer une mort rapide en Belgique**, conformément à son engagement auprès de l'Association pour le droit à mourir dans la dignité, et de suite après un grand tapage médiatique.

Néanmoins, soucieux du sort des 7 à 8 000 personnes touchées par la Maladie de Charcot, la SFAP demande que les médias « s'intéressent davantage aux conditions de vie difficile des malades », ce qui permettrait d'attirer l'attention de tous, à commencer par les pouvoirs publics, sur le manque de moyens, de budget de recherche et « sur le travail formidable fait au quotidien par les équipes d'accompagnement ». Deux tiers des personnes qui devraient avoir accès aux soins palliatifs n'en bénéficient pas, rappelle la SFAP, ce qui représente « une injustice flagrante devant la mort. L'enjeu est d'améliorer la situation de ces personnes avec plus de moyens et une plus grande considération de tous ».

En conclusion, la SFAP signale qu'en Europe, l'euthanasie n'a été légalisée que pour 6% de la population européenne et aucun pays n'est venu rejoindre les choix faits par la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas depuis 2002.

« Dans ces trois pays, les dérives sont nombreuses et les modifications législatives successives s'éloignent de plus en plus des situations de fin de vie, de souffrances réfractaires et même de maladie. La France n'est donc pas 'en retard' et le 'progrès' n'est pas si clairement là ou certains le disent », affirme la société savante.

(égora, 12/10/17)

TRUCS SOS : ENCEINTE AVEC L'HÉPATITE C

En dehors de la période du traitement, la grossesse n'aggrave pas ou peu l'hépatite C. La grossesse, y compris sa durée, est le plus souvent normale. Le développement du bébé n'est pas perturbé par l'hépatite.

Le bébé a peu de risque d'être contaminé : 5%.

La procréation est formellement contre-indiquée pendant le traitement contre l'hépatite C de l'un ou l'autre des parents, et même pendant les quatre ou six mois (selon la spécialité contenant de la ribavirine) après l'arrêt du traitement chez la femme, pendant sept mois pour l'homme en raison des risques de malformation du fœtus liés à la ribavirine.

Si une grossesse survient malgré cette contre-indication, lors d'un traitement de la femme par interféron seul, le traitement doit être interrompu, mais la grossesse se déroule le plus souvent normalement. Le traitement de l'hépatite C chez la mère peut être proposé à nouveau après l'accouchement.

Mais avant de se poser toutes ces questions, s'assurer par une recherche du virus (PCR) qu'on est bien porteuse du virus. Une séropositivité prouve seulement qu'on a été en contact. (<http://impes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1055.pdf>)

MÉDICAMENTS ET GROSSESSE : ATTENTION

Deux modèles de pictogrammes seront apposés sur les boîtes de médicaments présentant des risques pour les femmes pendant leur grossesse :

— un pictogramme « *danger* » qui signale aux patientes que le médicament doit être utilisé uniquement s'il n'y a pas d'autre médicament disponible ;

— un pictogramme « *interdit* » qui signale aux patientes que le médicament ne doit pas être utilisé.

Aucune femme enceinte prenant un médicament comportant l'un de ces deux pictogrammes ne doit arrêter son traitement sans consulter au préalable son médecin, sa sage-femme, ou s'informer auprès de son pharmacien. (Info Direction Générale de la Santé)

ERRATA :

PROTESTANTS EN FÊTE : La Table Ronde sur l'aide aux femmes enceintes n'aura pas lieu, son inscription le 28 juin s'étant révélée tardive au moment de la programmation en septembre.

LE CHILI, par une manœuvre gouvernementale qui nous échappe, a finalement adopté la légalisation de l'avortement contrairement à son échec à une voix près, que nous avons annoncé dans la Lettre 187.

Contacts ACPERVIE

www.ACPERVIE-sos-maternite.org
http://www.facebook.com/ProtestantsProVie?ref=nf
webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org

Par TÉLÉPHONE ou COURRIER

- Fondatrice :** † Mme Lucie Olivier
- Président :** Dr François Volff
ACPERVIE, 1 Hameau des Loges, 95670 MARLY LA VILLE
Tél - Fax : 01 34 72 87 67
- Vice-Présidents :** M. Michel Ubeaud **délégué pour la PACA et chargé du site internet :**
webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org
Mlle Lesley Fickett
- Secrétaire :** Mlle M. Ludwig
- Secrétaire adjoint :** M. le Pasteur Jean-Pierre Blanchard
- Trésorière :** Mme Jacoba Volff
- Membres du C.A. :** MM les Pasteurs J. Pira (délégué pour le Nord Pas-de-Calais, *jean.pira@dbmail.com*), Mme Yvette Cuendet (déléguée pour la Savoie 502 Le Chenillon 73 2000 Cesarches).

Chargées de SOS-MATERNITE Service d'Aide aux Femmes Enceintes

SAFE 33	Bordeaux (Gironde)	01.34.72.87.67
SAFE 64	Bayonne	01.34.72.87.67
SAFE 91	Essonne	06.56.74.18.46
SOS - Femmes Enceintes Emolsheim (Bas-Rhin)		03.88.56.33.88
Antennes amies :		
SOS - Femmes enceintes en difficulté Valence (Drôme)		06.67.86.06.31

TALON A RENVOYER A :

L'ACPERVIE - SOS MATERNITE, 1 Hameau des Loges 95670 MARLY LA VILLE

Mme / Mlle / M. Nom :	Prénom :	Date : / /
Adresse :		Signature :
Code postal :	Ville :	
Date naissance : / /	Profession :	
Email :@.....		

- Je désire soutenir l'action de l'ACPERVIE.**
Je déclare avoir accepté Jésus-Christ comme mon seul Seigneur et Sauveur et j'adhère à l'Association
- Je verse ma cotisation annuelle : 10 € - Associations : 16 € - Jeunes (<25 ans) : 5 €**
- Je m'abonne ou me réabonne à la LETTRE de l'ACPERVIE** 12,00€
- Abonnement par courriel seul** 8,00€
- Cotisation + abonnement à la LETTRE de l'ACPERVIE** 20,00€
- Je m'intéresse à la mise en place d'un S.A.F.E. et souhaite entrer en contact**
- Je verse en outre un don ponctuel de** €, régulier de €

VEUILLEZ M'ADRESSER (prix port compris, sauf mention)

- | | | | |
|--------------------------|-------------|--|-------------|
| <input type="checkbox"/> | Livres(s) | « OUI à la vie » (accueillir les enfants à naître et leur mère), 133 pages | 10,00€ |
| <input type="checkbox"/> | Livres(s) | Le traumatisme post avortement, Dr F. Allard et J-R Fropro | 15,00€ |
| <input type="checkbox"/> | Livres(s) | Une saison pour guerir, L. Freed et P-Y Salazar, 242 pages | 10,00€ |
| <input type="checkbox"/> | Livres(s) | Au fait, qui suis-je? Les embryons prennent la parole, Dr. P. Antonioz | 15,00€ |
| <input type="checkbox"/> | Livres(s) | Une vie en pièces, Lee Ezel | 13,00€ |
| <input type="checkbox"/> | Livret(s) | Garde-le, Témoignage d'une jeune femme avortée, 121 pages | 7,40€ |
| <input type="checkbox"/> | Livres(s) | L'avortement, D. Rivaud & A. Lukasik | 8,80€ |
| <input type="checkbox"/> | Livres(s) | Ton prodigieux départ dans la vie, les 9 mois in utero en 34 pages (photos, textes, dessins). Une page sur l'adoption. Pour les 8-12 ans. Ed. Vida. | 11,50€ |
| <input type="checkbox"/> | Livres(s) | La vérité sur l'avortement aujourd'hui Sabine Faivre, 144 pages | 13,00€ |
| <input type="checkbox"/> | Livres(s) | Fin de vie - Dr Jean-Yves Comelli, 41 pages | 3,20€+port |
| <input type="checkbox"/> | Livres(s) | Le livre blanc de l'avortement | 10,00€ |
| <input type="checkbox"/> | Texte(s) | Le Syndrome Post Avortement, Dr. Volff, Version médicale, papier | 1,50€ |
| <input type="checkbox"/> | Texte(s) | Lois Veil-Aubry sur l'avortement | 2,40€ |
| <input type="checkbox"/> | Brochure(s) | Aime la vie, défends-la, Réponse aux questions/problèmes des jeunes | 5,30€ |
| <input type="checkbox"/> | Brochure(s) | La vie humaine, la première merveille, 31 pages | 2,00€ |
| <input type="checkbox"/> | Brochure(s) | Ma chance d'exister, brochure avec photos couleurs | 2,00€ |
| <input type="checkbox"/> | Vidéo(s) | La vie humaine, la première merveille (DVD, 26 minutes) | 9,00€ |
| <input type="checkbox"/> | Vidéo(s) | La vie est en nous (DVD, 22 minutes) | 5,00€ |
| <input type="checkbox"/> | Vidéo(s) | Le cri silencieux (DVD, 27 minutes) | 19,00€ |
| <input type="checkbox"/> | Vidéo(s) | October baby (DVD, 109 minutes, plusieurs langues) | 19,00€ |
| <input type="checkbox"/> | Vidéo(s) | La vie après. Post avortement, Témoignages (DVD, 50 minutes) | 10,00€+port |
| <input type="checkbox"/> | Objet(s) | Foetus 10 semaines, plastique rose (quantités : nous consulter) | 2,30€ |
| <input type="checkbox"/> | Objet(s) | Petits pieds (insigne) | 2,00€ |
| <input type="checkbox"/> | Posters | Posters 28 x 43, sous cylindre carton | 2,00€ |
- Ceuf d'aigle* *Requin (l'endroit le plus dangereux ?)*
 Rose (la culpabilité n'est pas nécessaire)

Ci-joint mon règlement à l'ordre de l'ACPERVIE